

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024**

Délibération n° 2024-03-43

Date de la convocation : 25 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 4
Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le trente et un mai deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan.

Procurations :

DUCHAMP Françoise procuration à MERLE Evelyne
FAURE Pascal procuration à LESCANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
BESSON Hélène procuration à SANTIAGO François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240531-2024-03-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Absents excusés :

MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

RAYMOND Jonathan

**OBJET : CAMPING MUNICIPAL DE LA CROIX DE GARRY, GITE ET CHALETS –
TARIFS**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à créer deux nouveaux tarifs dans la grille tarifaire du site de la Croix de Garry pour le camping, le gîte et les chalets loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- CREE les nouveaux tarifs relatifs à la caution des badges d'ouverture du portail et de la barrière d'entrée / sortie et à l'utilisation d'une borne électrique supplémentaire **à compter du 1^{er} juin 2024.**

CAMPING TVA 10 %

TARIFS JOURNALIERS :	H.T.	T.T.C.
• Nuitée par personne.....	5.45 €	6,00 €
• Enfant de 2 à 10 ans	1.81 €	2.00 €
• Enfant - de 2 ans.....		Gratuit
• Emplacement (1 tente ou 1 caravane ou camping-car)	6.36 €	7.00 €
• Tente supplémentaire	3.63 €	4.00 €
• Véhicule supplémentaire.....	2.72 €	3.00 €
• Electricité 16 ampères	5.00 €	5.50 €
• Chien	1.81 €	2.00 €
• Caution rallonge électrique		30.00 €
• Jeton laverie	3.63 €	4.00€
• Utilisation borne électrique sur un autre emplacement		25.00 €

FORFAIT

Le forfait comprend : un emplacement pour une caravane ou une tente + électricité + 1 voiture + 4 personnes maximum

ANNUEL : OUVERTURE DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE

- Forfait payable en 3 échéances au 01/05 – 01/07 – 01/09

par titre de recette auprès du Trésor Public 881.81 € 970,00 €

- ♦ par personne supplémentaire..... 81.81 € 90.00 €
- ♦ par véhicule supplémentaire..... 54.54 € 60.00 €
- ♦ Garage mort du 16 octobre au 14 avril uniquement dans la partie haute du camping

Du 15 octobre au 15 avril le camping reste fermé. Les propriétaires des caravanes ayant souscrit un abonnement annuel, qui bénéficient à titre gratuit du garage mort, peuvent visiter leur véhicule en s'adressant pendant la journée au gardien des installations sportives, en dehors des heures travaillées au personnel municipal d'astreinte et sur rendez-vous. Le stationnement des caravanes dans la partie basse du camping est interdit.

<u>1 MOIS</u> :	♦ Juillet ou Août	363.63 €	400.00 €
	♦ par personne supplémentaire.....	72.72 €	80.00 €
	♦ par véhicule supplémentaire.....	45.45 €	50.00 €

<u>1 MOIS</u> :	♦ avril – mai – juin - septembre.....	250.00 €	275.00 €
	♦ par personne supplémentaire.....	36.36 €	40.00 €
	♦ par véhicule supplémentaire.....	27.27 €	30.00 €

<u>2 SEMAINES</u> :	Juillet ou Août	245.45 €	270.00 €
---------------------	-----------------------	----------	----------

GARAGE MORT

♦ juillet ou août par jour	27.27 €	30.00 €
♦ juin ou septembre par jour.....	13.63 €	15.00 €
♦ autres mois non gardé par jour	9.09 €	10.00 €

♦ **Caution badge d'accès** **50,00 €**

GITE D'ETAPE TVA 10 %

TARIFS JOURNALIERS :	H.T.	T.T.C.
♦ 1 journée avec nuit (16 h à 16 h le lendemain) par personne	18.18 €	20.00 €
♦ Location du gîte sans hébergement jusqu'à 20 h	127.27 €	140.00 €
♦ Arrhes.....		25 % du prix du séjour
♦ Location de draps : la paire	10.90 €	12.00 €
♦ Forfait ménage	68.18 €	75.00 €
♦ Caution badge d'accès		50,00 €

CHALETs ET PAVILLON D'ANIMATION TVA 10 %

TARIFS :	H.T.	T.T.C.
CHALETs 4/6 personnes :		
Location au mois		
♦ Octobre à mai	527.27 €	580.00 €
♦ Juin ou septembre.....	1036.36 €	1140.00 €
♦ Juillet ou Août.....	1172.72 €	1290.00 €
Location à la semaine		
♦ Juillet et août	400.00 €	440.00 €
♦ Juin et septembre.....	354.54 €	390.00 €
♦ Petites vacances scolaires.....	318.18 €	350.00 €
♦ Octobre à mai hors vacances scolaires.....	281.81 €	310.00 €
Location au week-end		
♦ 1 nuit	100.00 €	110.00 €
♦ 2 nuits	136.36 €	150.00 €
♦ Nuit supplémentaire au-delà de 2 nuits.....	63.63 €	70.00 €
♦ Location de draps : la paire	10.90 €	12.00 €
♦ Forfait Ménage.....	54.54 €	60.00 €
♦ Chauffage (du le 1 ^{er} octobre au 30 mai) – la semaine.....	40.90 €	45.00 €
♦ Chauffage (du le 1 ^{er} octobre au 30 mai) – le week-end (2 nuits).	22.72 €	25.00 €
♦ Téléviseur.....		Gratuit

♦ Caution badge d'accès 50,00 €

PAVILLON D'ANIMATION :

♦ Journée de 8h à 22 h.....	145.45 €	160.00 €
♦ Journée de 8h à 22 h avec location de gîte ou chalet	90.90 €	100.00 €
♦ Demi-journée de 4h	45.45 €	50.00 €
♦ Forfait groupe.....	27.27 €	30.00 €
♦ Forfait Ménage.....	64.54 €	60.00 €
♦ Caution badge d'accès		50,00 €

Location du pavillon pour des animations commerciales ou artisanales :

♦ 1 ^{ère} location - 1 jour - Résident	90.90 €	100.00 €
♦ A partir de la 2 ^{ème} location -1 jour - Résident	45.45 €	50.00 €
♦ 1 ^{ère} location - 1 jour - Extérieur.....	118.18 €	130.00 €
♦ A partir de la 2 ^{ème} location -1 jour - Extérieur	59.09 €	65.00 €
♦ 1 ^{ère} location - 2 jours - Résident.....	145.45 €	160.00 €
♦ A partir de la 2 ^{ème} location – 2 jours - Résident.....	72.72 €	80.00 €
♦ 1 ^{ère} location - 2 jours - Extérieur	172.72 €	190.00 €
♦ A partir de la 2 ^{ème} location -2 jours - Extérieur.....	86.36 €	95.00 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 31 mai 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX